

Division des Moyens
et des Enseignants du
privé
DIME-Privé

Affaire suivie par :
Christel Lombard
Cheffe de division

Tél : 05 67 76 53 84
Mél : [ia12-dime-
privé@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-dime-privé@ac-toulouse.fr)

279 Rue Pierre Carrère
12031 RODEZ

Arrêté du 06 avril 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte départementale du Lot

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux du Lot,

Vu l'article R. 914-5 du code de l'éducation ;

Arrête :

Article 1er - En application de l'article R. 914-5 du code de l'éducation susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission consultative mixte départementale **du Lot de l'académie de Toulouse** sont ainsi fixées : 79 agents représentés dont 73 femmes soit 92,41 % et dont 6 hommes soit 7,59 %.

Article 2 :

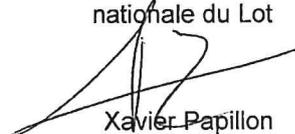
Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

Article 3 :

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch, et à la D.S.D.E.N du Lot ainsi que sur les sites internet de l'académie de Toulouse et la DSDEN de l'Aveyron.

A Rodez, le 12 avril 2022

Pour le recteur, et par délégation,
le directeur académique des services de l'Éducation
nationale,
directeur des services départementaux de l'Éducation
nationale du Lot


Xavier Papillon